

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3067

23 octobre 2014

SOMMAIRE

Aerium Origins II S.à r.l.	147204	Holdvest SA	147176
Baya Blue S.A.	147175	Hydrus Investments S. à r.l.	147175
BCF Photonics I S.à r.l.	147177	Icarel S.A.	147215
B&M European Value Retail 2 S.à r.l. ...	147174	Icône S.à r.l.	147170
BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V.	147177	IKM S.A.	147170
BRW Investment S.à r.l.	147175	Il Punto S.à r.l.	147170
Car Rent Lux Sàrl	147216	Imexlux S.A.	147170
Celux Finance S.A., SPF	147176	Immo Ettelbruck S.A.	147176
Cofely Solelec	147176	Night-Liner	147171
ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie GNH Goldhan- dels S.e.c.s.	147177	Oceane Group S.A.	147171
ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment V S.e.c.s.	147176	OHAir Funding S.à r.l.	147177
CPI Property Group	147194	Patmark S.A.	147214
Development Picture S.A.	147177	Patron Pipera Realty S.à r.l.	147175
DPT Silverstar SICAV SIF	147170	Project Service S.A.	147172
DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l.	147171	Pütz Innenausbau S.à r.l.	147172
Eggon S.A.	147172	Rolanfer Concept S.A.	147173
EMS Holdings S.à r.l.	147173	Santiago Properties S.A.	147173
EPL Investments S.A., SPF	147179	Schirooflax S.A.	147173
ESCF Holding S.à r.l.	147174	Solupa S.A.	147172
Finabelia Europe S.A.	147175	SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l.	147216
GSG Group	147194	Team Protec	147216
Hamel S.A.	147178	Travel Fin S.A.	147173
Holdvest SA	147171	Tuscanian Real Estate S.A.	147172
Holdvest SA	147171	Varcas S.A.	147174
		Veveco S.A.	147174
		VLM S.à r.l.	147174

DPT Silverstar SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 179.141.

Herr Andreas Jockel ist mit Wirkung zum 30. Juni 2014 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Alfons Klein, geschäftlich ansässig 4, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, ist mit Wirkung zum 30. Juni 2014 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 zu einem Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft ernannt worden.

Luxemburg.

Référence de publication: 2014142731/14.

(140162167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Icone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 42, rue Tony Dutreux.
R.C.S. Luxembourg B 129.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143475/10.

(140163076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

IKM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.156.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143478/10.

(140163293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Il Punto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143479/10.

(140163210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Imexlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 34, Cité Jacques Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143481/10.

(140163106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Holdvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 Août 2014.

Raul MARQUES.

Référence de publication: 2014143461/10.

(140163208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Holdvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 4 Août 2014.

Danielle SCHULLER.

Référence de publication: 2014143463/10.

(140163208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Night-Liner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.091.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 15/09/2014.

Référence de publication: 2014143631/10.

(140162860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Oceane Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4925 Bascharage, 11, rue de Hautcharage.

R.C.S. Luxembourg B 172.894.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143638/10.

(140163134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

DS Smith Perch Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.493.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 septembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Pascal CORBEL et Monsieur Richard Brinley SEALY en qualité de gérants de catégorie A de la Société ainsi que les mandats de Monsieur Joseph PEREIRA-SALGUEIRO et Monsieur Aidan FOLEY en qualité de gérants de catégorie B de la Société et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014142734/14.

(140162172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Eggon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.971.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 11 septembre 2014

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de révoquer avec effet immédiat le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Gabriel BUGALA, né le 16/10/1966 à Woippy, France, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette 12 ave du Rock 'n Roll.

Le 12 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme
Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2014142757/14.

(140162623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Project Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.851.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014143689/10.

(140162686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Pütz Innenausbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 179.946.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014143692/10.

(140162755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Solupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.548.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143758/10.

(140162828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Tuscanian Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 104.857.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143779/10.

(140163519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Rolanfer Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4408 Belvaux, 83, rue Waassertrap.

R.C.S. Luxembourg B 168.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143704/10.

(140163323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Santiago Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143727/10.

(140162961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Schirooflax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143729/10.

(140163082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Travel Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 73.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143788/10.

(140163107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.255.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires des gérants de la Société prises en date du 8 septembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EMS Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014142761/14.

(140162117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

ESCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.087.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142766/14.

(140162355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Varcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.566.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143798/10.

(140162873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Veveco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143800/10.

(140163022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

VLM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3725 Rumelange, 20, rue Dr Flesch.

R.C.S. Luxembourg B 175.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143805/10.

(140163110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

B&M European Value Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143922/10.

(140163814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Patron Pipera Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.475.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143646/10.

(140163476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYA BLUE S.A.

Référence de publication: 2014143939/10.

(140164385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BRW Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 151.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014143954/10.

(140164457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144096/10.

(140163722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Hydrus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.112.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Hydrus Investments S. à r.l.
Représentée par Matthijs Bogers
Gérant

Référence de publication: 2014142834/14.

(140162349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Immo Ettelbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.448.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014142852/14.

(140162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Holdvest SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

Par la présente nous dénonçons la domiciliation de votre société 38, boulevard Joseph II L-1840 LUXEMBOURG à notre siège social avec effet immédiat.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014143465/9.

(140163388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment V S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.245.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der Colinvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment V S.e.c.s. wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. September 2014.

Référence de publication: 2014143986/12.

(140163613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Cofely Solelec, Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143972/9.

(140163799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Celux Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.846.

Les Bilans au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144002/10.

(140164185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

OHAir Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.605.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe MERSY, gérant de classe B de la société, est dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014142979/14.

(140162629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

BoA Luxembourg S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143936/9.

(140163877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

BCF Photonics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 79.959.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143942/9.

(140164340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Development Picture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 154.467.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144044/10.

(140164470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie GNH Goldhandels S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.281.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie GNH Goldhandels S.e.c.s. wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 15. September 2014.

Référence de publication: 2014143987/12.

(140163612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 38.838.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire de la société anonyme "HAMEL S.A.", ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.838, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 17 décembre 1991, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 208 du 19 mai 1992, ci-après dénommée la «Société».

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 10 janvier 2003, lequel acte fut publié au Mémorial numéro 213 du 27 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer (le "Président"),

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles EMOND, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes;
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
5. Divers.

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de dissoudre la société anonyme HAMEL S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de mettre en liquidation la société anonyme HAMEL S.A..

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de nommer la société TAX CONSULT, avec siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro

113.223, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prénommés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Emond, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014. LAC/2014/41629. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142829/69.

(140162002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

EPL Investments S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.021.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here represented by Mr. Mikhail KISELEV, having his professional address at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "EPL INVESTMENTS S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security, without consideration, for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in

which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lends funds, as well as provide guarantees, without consideration, or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 Generally, the company will be able to take any measures regarding supervision and control and perform any operation or transaction which it considers useful for accomplishment and development of its corporate object and safeguard of its rights, provided that it doesn't interfere in the management of participations which it holds, within the limits set by the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company, below defined under term "Law SPF".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31 000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euros (EUR 2,000,000.-), consisting of two million (2 000 000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms

and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or in the case of classes of directors, by the joint signature of a class A director and a class B director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2015.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Article of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31 000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand EUR (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1.500,-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg is appointed as the Sole Director of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

Mr Mikhail Kiselev, born in Moscow region, on December 21, 1971, having his business address at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.

5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le six août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici représentée par Monsieur Mikhail KISELEV, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "EPL INVESTMENTS S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une mille (31000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article

5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.4.3 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.4.4 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.4.5 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.4.6 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de

la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale sus-visée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable-

ment adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication sus-visés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien

commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2015 à 17:00 heures (CET).

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Madame Maria TKACHENKO, née le 3 mai 1974 à Moscou (Russie), demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelée à la fonction d'administrateur unique;

3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Monsieur Mikhail KISELEV, né en région de Moscou (URSS), le 21 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2019.

5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KISELEV et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141462/861.

(140160520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**CPI Property Group, Société Anonyme,
(anc. GSG Group).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eight of August,
before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of "GSG GROUP", a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.254 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on 22 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1056 of 21 October 2004, page 50649, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg) on 2 July 2014, not yet published in the Mémorial.

The General Meeting is opened at 10.00 a.m. by Mr. Martin MATULA, with professional address at Na Porici 26, Prague 110 00, Czech Republic, as chairman of the General Meeting (the "President"), in the chair.

The President appoints as secretary Mr. Jan MERCKX, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Meeting appoints as scrutineer Mr. Mathieu MIKLASZ, with professional address at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The office of the General Meeting having thus been constituted, the President declared and requested the notary to state:

I. That the General Meeting is convened in accordance with article 70 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "LCA") and article 3 of the law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies (the "2011 Law"), with the following points on the agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to "CPI PROPERTY GROUP".
2. Subject to approval of the point 1 of the agenda, decision to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect the point 1 above.
3. Decision to amend article 5 of the articles of association of the Company, by inserting a new sub paragraph 5.3 expressly authorizing the Company to redeem its own shares.
4. Subject to the approval of the point 3 of the agenda, decision to approve a buy-back programme of the Company enabling the redemption of Company's own shares.
5. Decision to amend sub paragraph 13.1 of article 13 of the articles of association of the Company to change the rules relating to the chairmanship of the Company's general meetings.
6. Decision to approve the report issued by the Company's board of directors according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility of the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital as mentioned in point 7 of the agenda.
7. Subject to approval of the point 6 of the agenda, decision to modify, renew and replace the Company's existing authorised share capital and to set it to an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.-) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 28 August 2014 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting). Decision to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.
8. Subject to approval of the points 6 and 7 of the agenda, decision to amend the articles of association of the Company to reflect point 7 above.

That convening notices for the present General Meeting, containing the agenda, were published:

- in the Mémorial, number 1966 of 28 July 2014, page 94333; and
- in the newspaper "Tageblatt", number 173 dated 28 July 2014, as it appears from the copies presented to the General Meeting.

II. That in accordance with article 4 of the 2011 Law, Materiali, a.s., being a shareholder of the Company holding more than 5 percent of the share capital of the Company (the "Requesting Shareholder") requested, in its letter dated 6 August 2014, to add the following point to the agenda of the General Meeting: "Decision to remove Mr. Ian Cash from the board of directors of the Company with immediate effect."

That convening notices for the present General Meeting, containing the revised agenda, were published:

- in the Mémorial, number 2124 of 12 August 2014, page 101907; and

- in the newspaper "Tageblatt", number 186 dated 12 August 2014, as it appears from the copies presented to the General Meeting.

That the agenda of the present General Meeting, as revised pursuant to the request made by the Requesting Shareholder is the following:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to "CPI PROPERTY GROUP".
2. Subject to approval of the point 1 of the agenda, decision to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect the point 1 above.
3. Decision to amend article 5 of the articles of association of the Company, by inserting a new sub paragraph 5.3 expressly authorizing the Company to redeem its own shares.
4. Subject to the approval of the point 3 of the agenda, decision to approve a buy-back programme of the Company enabling the redemption of Company's own shares.
5. Decision to amend sub paragraph 13.1 of article 13 of the articles of association of the Company to change the rules relating to the chairmanship of the Company's general meetings.
6. Decision to approve the report issued by the Company's board of directors according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility of the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital as mentioned in point 7 of the agenda.
7. Subject to approval of the point 6 of the agenda, decision to modify, renew and replace the Company's existing authorised share capital and to set it to an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.-) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 28 August 2014 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting). Decision to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.
8. Subject to approval of the points 6 and 7 of the agenda, decision to amend the articles of association of the Company to reflect point 7 above.
9. Decision to remove Mr. Ian Cash from the board of directors of the Company with immediate effect.

III. That the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the office and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

IV. That it appears from the said attendance list, that out of 2,920,823,904 shares in circulation, 2,746,212,226 shares are present or duly represented at the present General Meeting.

The President informs the General Meeting that with respect to point 9 of the agenda mentioned above, the General Meeting shall validly adopt such resolution by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the General Meeting, without any quorum requirements.

The President informs the General Meeting that with respect to all other points of the agenda mentioned above, since these points of the agenda relate to statutory changes, the General Meeting shall not validly deliberate, unless one half at least of the corporate capital is represented and the resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. Pursuant to articles 13.4 and 13.10 of the articles of association of the Company, votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The President informs the General Meeting that quorum requirement with respect to points 1 to 8 of the agenda are met and the General Meeting is validly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

V. That the President read to the General Meeting, in accordance with the article 57 of the LCA, a summary of cases when Company's directors abstained from voting and deliberation on certain matters during certain meetings of the Company's board of directors due to potential conflicts between the interests of those directors and the Company.

VI. Thereupon the General Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the existing name of the Company to "CPI PROPERTY GROUP".

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Second resolution

The General Meeting resolves to amend article 1 of the Company's articles of association to reflect the change made pursuant to the first resolution set out here above, so as to read:

"There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "CPI PROPERTY GROUP"."

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, by inserting a new subparagraph 5.3 expressly authorizing the Company to redeem its own shares, so as to read:

" **5.3. Redemption of its own shares.** The Company may acquire its own shares, either on its own, or through a company in which the Company holds directly the majority of the voting rights, or through a person acting in its own name but for the account of the Company, subject to the conditions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LCA")."

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to approve the terms and conditions of the buyback programme of the Company prepared by the Company's board of directors enabling the redemption of Company's own shares (a copy of which will remain attached to the present deed) and to authorise the Company to redeem/repurchase its own shares in accordance with the terms and conditions set forth in this buy-back programme and in the LCA. In particular, the General Meeting authorises the board of directors of the Company to repurchase, in one or several steps, under the conditions set forth in this buy-back programme and in the LCA, a maximum number of seven hundred and fifty million (750,000,000) shares in the Company from the existing and/or future shareholders of the Company, for a purchase price comprised in the range between one eurocent (EUR 0.01) and five euro (EUR 5.-), for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 28 August 2014 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting). The General Meeting further resolves to grant power to the board of directors of the Company (i) to proceed with the payment of the relevant repurchase price out of the Company's available funds, (ii) to take all required actions to complete any repurchase of shares and (iii) to verify that process of share repurchase is made in compliance with the legal provisions of the LCA.

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to modify, renew and replace paragraph 13.1 of article 13 of the Company's articles of association, so as to read:

" **13.1.** The general meeting of shareholders (the "General Meeting") has the most extensive powers to do or ratify all and any acts of interest to the Company.

Any General Meeting of shareholders shall be chaired by a president, who shall be appointed by the Board of Directors of the Company.

Appointments in General Meetings are decided and decisions are taken in accordance with ordinary rules governing debating meetings; minutes of the meetings shall be signed by the members of the bureau and by such shareholders as may request to do so; copies intended for issue to third parties shall be certified true to the original in the event that the deliberations of the meeting have been drawn by notary deed, by the notary keeping minutes considered, otherwise by the president of the General Meeting, such persons to be liable for any damages that may result from their certificate."

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to approve the report issued by the Company's board of directors according to article 32-3 (5) of the LCA, relating to the possibility of the Company's board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the Company's shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital as amended.

Votes for: 2,746,212,226
Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to modify, renew and replace the Company's existing authorised share capital and to set it to an amount of four hundred million euro (EUR 400,000,000.-) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 28 August 2014 (or in case of adjourning or reconvening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the adjourned or reconvened general meeting). The General Meeting further resolves to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the Company's board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the LCA, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.

Votes for: 2,746,212,226
Abstentions: 0
Votes against: 0
Consequently the resolution is passed.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to modify, renew and replace article 5.2 of the Company's articles of association to reflect the changes made pursuant to the sixth and seventh resolutions here above, so as to read:

" **5.2. Authorised capital.** In addition to the issued and subscribed corporate capital of two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at four hundred million euro (EUR 400,000,000.-) (the "Authorised Capital").

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the Board of Directors is authorised to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the Board of Directors is authorised to issue such new shares in one or several issues. For the avoidance doubt, any increase of the share capital or equity of the Company, as well as any issue of bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares decided by the Board of Directors prior to 28 August 2014 under the former authorised share capital of the Company but not realized, converted or exercised at this date remains validly approved and can be realized, issued, converted or exercised under this new Authorised Capital.

Such authorisation conferred to the Board of Directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 28 August 2014 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Board of Directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 28 August 2014.

The new shares and the instruments to be issued in accordance with the above provisions may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The new shares to be issued in accordance with the provisions of this article 5 may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the accounting par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares

exceeds their accounting par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Board of Directors is specially authorised to issue such new shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article 5 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares and instruments.

The Board of Directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in this article 5) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in this article 5) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article 5 of the present articles of association in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present articles of association in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article."

Votes for: 2,746,212,226

Abstentions: 0

Votes against: 0

Consequently the resolution is passed.

Ninth resolution

The General Meeting takes note of the resignation of Mr. Ian Cash from the board of directors of the Company with effect as of 14 August 2014, and therefore no resolution from the General Meeting has to be taken in this respect.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

No further item being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the General Meeting at a.m.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août,

par devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale") de "GSG GROUP", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.254 (la "Société"), constituée par un acte du Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1056 en date du 21 octobre 2004, page 50649, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 juillet 2014, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Martin MATULA, dont l'adresse professionnelle est au 26, Na Porici, 11000 Prague, République tchèque, en tant que président de l'Assemblée Générale (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire M. Jan MERCKX, dont l'adresse professionnelle est au 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu comme scrutateur M. Mathieu MIKLASZ, dont l'adresse professionnelle est au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que et a demandé au notaire de statuer que:

I. L'Assemblée Générale est convoquée conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant (la "LSC") et à l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées (la "Loi de 2011"), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer la dénomination de la Société en "CPI PROPERTY GROUP".
2. Sous réserve de l'approbation du point 1 de l'ordre du jour, décision de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le point 1 ci-dessus.
3. Décision de changer l'article 5 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau sous-paragraphe 5.3 autorisant expressément la Société à racheter ses propres actions.
4. Sous réserve de l'approbation du point 3 de l'ordre du jour, décision d'approuver un programme de rachat de la Société permettant le rachat des actions propres de la Société.
5. Décision de modifier le sous-paragraphe 13.1 de l'article 13 des statuts de la Société afin de modifier les règles par rapport à la présidence des assemblées générales de la Société.
6. Décision d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la LSC, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé tel que mentionné au point 7 de l'ordre du jour.
7. Sous réserve de l'approbation du point 6 de l'ordre du jour, décision de modifier, renouveler et remplacer le capital social autorisé existant de la Société et de le fixer à un montant de quatre cents millions d'euros (400.000.000,- EUR) pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la reconvoque de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reconvoquée). Décision d'accorder au conseil d'administration de la Société, sur base du rapport établi par le conseil d'administration tel que visé par l'article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé selon les conditions et les méthodes qu'il fixera avec la possibilité de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires à l'émission de nouvelles actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à, des actions émises jusqu'à l'expiration de ce délai peuvent encore être convertis ou exercés après cette date.
8. Sous réserve de l'approbation des points 6 et 7 de l'ordre du jour, décision de modifier les statuts de la Société afin de refléter le point 7 ci-dessus.

Que des avis de convocations pour la présente Assemblée Générale, contenant l'ordre du jour, ont été publiés:

- dans le Mémorial, numéro 1966, du 28 juillet 2014, page 94333; et
- dans le journal "Tageblatt", numéro 173 du 28 juillet 2014, ainsi qu'il ressort des exemplaires présentés à l'Assemblée Générale.

II. Que selon l'article 4 de la Loi de 2011, Materali, a.s., étant un actionnaire de la Société détenant plus de 5 pourcents du capital social de la Société (l'"Actionnaire Demandeur") demande, dans sa lettre datée du 6 août 2014, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale:

"Décision de révoquer M. Ian Cash du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat."

Que des avis de convocations pour la présente Assemblée Générale, contenant l'ordre du jour révisé, ont été publiés:

- dans le Mémorial, numéro 2124, du 12 août 2014, page 101907; et
- dans le journal "Tageblatt", numéro 186 du 12 août 2014, ainsi qu'il ressort des exemplaires présentés à l'Assemblée Générale.

Que l'agenda de la présente Assemblée Générale, tel que revu suite à la demande faite par l'Actionnaire Demandeur est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer la dénomination de la Société en "CPI PROPERTY GROUP".
2. Sous réserve de l'approbation du point 1 de l'ordre du jour, décision de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le point 1 ci-dessus.
3. Décision de changer l'article 5 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau sous-paragraphe 5.3 autorisant expressément la Société de racheter ses propres actions.

4. Sous réserve de l'approbation du point 3 de l'ordre du jour, décision d'approuver un programme de rachat de la Société permettant le rachat des actions propres de la Société.

5. Décision de modifier le sous-paragraphe 13.1 de l'article 13 des statuts de la Société afin de modifier les règles par rapport à la présidence des assemblées générales de la Société.

6. Décision d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la LSC, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé tel que mentionné au point 7 de l'ordre du jour.

7. Sous réserve de l'approbation du point 6 de l'ordre du jour, décision de modifier, renouveler et remplacer le capital social autorisé existant de la Société et de le fixer à un montant de quatre cents millions d'euros (400.000.000,- EUR) pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la reconvoque de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reconvoquée). Décision d'accorder au conseil d'administration de la Société, sur base du rapport établi par le conseil d'administration tel que visé par l'article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé selon les conditions et les méthodes qu'il fixera avec la possibilité de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires à l'émission de nouvelles actions à émettre dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à, des actions émises jusqu'à l'expiration de ce délai peuvent encore être convertis ou exercés après cette date.

8. Sous réserve de l'approbation des points 6 et 7 de l'ordre du jour, décision de modifier les statuts de la Société afin de refléter le point 7 ci-dessus.

9. Décision de révoquer M. Ian Cash du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte à des fins d'enregistrement.

IV. Qu'il ressort de cette liste de présence, que sur les 2.920.823.904 actions émises, 2.746.212.226 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale.

Le Président informe l'Assemblée Générale que s'agissant du point 9 de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, l'Assemblée Générale devra valablement adopter ces résolutions à la majorité simple des votes exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale, sans exigence de quorum.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'en fonction de tous les autres points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessus, étant donné que ces points de l'ordre du jour portent sur des modifications statutaires, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des votes exprimés. Conformément aux dispositions aux articles 13.4 et 13.10 des statuts de la Société, les votes exprimés ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Président informe l'Assemblée Générale que le quorum de présence requis en ce qui concerne les points 1 à 8 de l'ordre du jour est atteint et que l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Le Président a donné lecture à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 57 de la LSC, d'un résumé des cas où des administrateurs de la Société se sont abstenus de voter et de délibérer sur certaines questions lors de certaines réunions du conseil d'administration de la Société en raison de conflits potentiels entre les intérêts de ces administrateurs et la Société.

VI. L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la Société en "CPI PROPERTY GROUP".

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement fait suite à la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article se lira désormais comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CPI PROPERTY GROUP"."

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'article 5 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouveau sous-paragraphe 5.3 autorisant expressément la Société de racheter ses propres actions, de sorte que ce sous-paragraphe 5.3 se lira comme suit:

" **5.3. Rachat des propres actions.** La Société peut acquérir ses propres actions, soit directement, soit par une société dans laquelle la Société détient directement la majorité des droits de vote, ou par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, sous réserve des conditions de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "LCA")."

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver les termes et conditions du programme de rachat de la Société établi par le conseil d'administration de la Société permettant le rachat des actions propres de la Société (dont une copie restera annexée au présent acte) et d'autoriser la Société à racheter ses propres actions conformément aux termes et conditions énoncées dans ce programme de rachat et dans la LSC. En particulier, l'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration de la Société à racheter, en une ou plusieurs étapes, dans les conditions énoncées dans ce programme de rachat et dans la LSC, un nombre maximal de sept cent cinquante millions (750.000.000) d'actions de la Société aux actionnaires existants et / ou futurs de la Société, pour un prix d'achat compris entre un centime d'euro (EUR 0,01) et cinq euros (EUR 5,-), pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires du 28 août 2014 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la reconvoque de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reconvoquée). L'Assemblée Générale décide en outre d'accorder le pouvoir au conseil d'administration de la Société (i) de procéder au paiement du prix de rachat prévu des fonds disponibles de la Société, (ii) de prendre toutes les mesures nécessaires pour compléter tout rachat d'actions et (iii) de vérifier que le processus de rachat d'actions est fait en conformité avec les dispositions légales de la LSC.

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier, renouveler et remplacer le paragraphe 13.1 de l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ce paragraphe se lira désormais comme suit:

" **13.1.** L'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale") a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes présentant un intérêt pour la Société.

Toute Assemblée Générale des actionnaires sera présidée par un président, qui sera nommé par le Conseil d'Administration de la Société.

Les nominations dans les Assemblées Générales sont décidées et les décisions sont prises conformément aux règles ordinaires régissant les débats de assemblées; les procès-verbaux des assemblées doivent être signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui peuvent en faire la demande; les copies destinées à l'émission à des tiers doivent être certifiées conformes à l'original dans le cas où les délibérations de l'assemblée ont été établies par acte notarié, par le notaire conservant les procès-verbaux en question, sinon par le président de l'Assemblée Générale, ces personnes étant responsables de tout dommage qui pourrait résulter de leur certificat."

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la LSC, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de supprimer ou de limiter

tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, tel que modifié.

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier, renouveler et remplacer le capital social autorisé existant et de le fixer à un montant de quatre cents millions d'euros (400.000.000,- EUR) pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires du 28 août 2014 (ou dans le cas de l'ajournement ou de la reconvoque de l'assemblée générale parce que le quorum n'a pas été atteint, la date de l'assemblée générale ajournée ou reconvoquée). L'Assemblée Générale décide également d'accorder au conseil d'administration de la Société, sur base du rapport établi par le conseil d'administration de la Société tel que visé par l'article 32-3 (5) de la LSC, tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans afin de procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital social autorisé selon les conditions et les méthodes qu'il fixera avec la possibilité de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé, étant entendu que tous les instruments financiers donnant droit à, ou le droit de souscrire à, des actions émises jusqu'à l'expiration de ce délai peuvent encore être convertis ou exercés après cette date.

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier, renouveler et remplacer l'article 5.2 des statuts de la Société afin de refléter les changements faits suite aux résolutions six et sept ci-dessus, de sorte que l'article 5.2 se lira désormais comme suit:

" **5.2. Capital autorisé.** En plus du capital social émis et souscrit de deux cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes (EUR 292.082.390,40), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à quatre cents millions d'euros (EUR 400.000.000,-) (le "Capital Autorisé").

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles actions, étant entendu que le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en nouvelles actions et d'émettre de nouvelles actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessous, les nouvelles actions émises lors de la conversion ou de l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période et (b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs émissions. A toutes fins utiles, toute augmentation de capital ou de capitaux propres de la Société, ainsi que toute émission d'obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en nouvelles actions décidée par le Conseil d'Administration avant le 28 août 2014 dans le cadre de l'ancien capital autorisé de la Société mais non réalisée, convertie ou exercée à cette date demeure valablement approuvée et peut être réalisée, émise, convertie ou exercée en vertu de ce nouveau Capital Autorisé.

Cette autorisation conférée au Conseil d'Administration prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Conseil d'Administration peut procéder à une augmentation de capital ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 août 2014.

Les actions nouvelles et les instruments devant être émis conformément aux dispositions précitées peuvent être libérés par apport en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non répartis, y compris dans les trois derniers cas au bénéfice de nouveaux actionnaires. Les actions nouvelles à émettre conformément aux dispositions du présent article 5 peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur au pair comptable et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces actions nouvellement émises excède leur pair comptable, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions du présent article 5 sans réserver (c'est-à-dire en annulant ou en limitant) aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions (mentionnées dans le présent article 5) et, si applicable, la durée, l'amortissement, les autres titres (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (mentionnés dans le présent article 5) ainsi que toutes les autres modalités et conditions de ces instruments, incluant notamment leur souscription, émission et paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier cet article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation au titre du présent article. Le Conseil d'Administration est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou instruments et de faire tout ce qui est nécessaire pour modifier l'article 5 des présents Statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation conformément au présent article."

Votes pour: 2.746.212.226

Abstentions: 0

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est adoptée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Ian Cash du conseil d'administration de la Société avec effet à compter du 14 août 2014 et par conséquent aucune résolution de l'Assemblée Générale ne doit être prise sur ce point.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a clôturé l'Assemblée Générale à heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. MATULA, J. MERCKX, M. MIKLASZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40696. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014141510/544.

(140160771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Aerium Origins II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.977.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERMO Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Avlonos 1, Maria House, 5th floor, PC 1075, Nicosia, Cyprus, registered with the commercial register of Cyprus under the number HE 258028,

here represented by Geoffroy t'Serstevens, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may at any time be composed of a sole shareholder or several shareholders (the “Shareholder(s)”), but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.3. The purpose of the company is also the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, know-how, domain names and websites (hereafter the “portfolio”). The Company may further hold, develop, manage and/or receive and grant licenses on such portfolio.

2.4. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.5. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.6. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same Shareholder(s) of the Company.

2.7. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Aerium Origins II S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholder (s) or by the general meeting of Shareholders in the event the Company has more than 25 shareholders (the “General Meeting”).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that in the view of a manager or in case of several managers (the “Manager(s)”), in the view of the board of managers (the “Board of Managers”), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote for the resolutions of the Shareholder(s) or at ordinary and extraordinary General Meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among Shareholders. Any inter vivos transfer to a new Shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the Shareholder(s), or as the case may be, the General Meeting.

In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Manager or in the event of Board of Managers (i) by the joint signature of any two managers of the Company, (ii) or if the Shareholder(s) or as the case may be, the General Meeting resolves to divide the Board of Managers in class A managers and class B managers, by the joint signature of one class A manager together with one class B manager, (iii) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 12. In case of several Managers, the Company is managed by a Board of Managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by any one Manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board of Managers, or in the absence of a chairman, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a Board of Managers' meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers and in case Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and Class B Managers, the Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a class A Manager and a class B Manager are present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting and in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, decision shall be taken by a majority of votes and at least by a class A Manager and a class B Manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers or in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, by a class A Manager and a class B Manager jointly.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or in case the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed Managers as class A Managers and class B Managers, by a class A Manager and a class B Manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the Board of Managers.

Art. 14. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The Manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

D. Meetings of shareholders

Art. 17. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the law. If the Company has only one Shareholder the latter carries out the powers bestowed on the Shareholders or as the case may be on the General Meeting.

Any properly constituted General Meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual General Meeting, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in

a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Sole Manager or as the case may be, the Board of Managers, to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of eight (8) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including if applicable the annual General Meeting, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Sole Manager or as the case may be by the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the law, by the Manager or as the case may be by the Board of Managers, or failing which by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any General Meeting shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager or the Board of Managers or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the committee of the General Meeting.

Art. 23. Vote. At any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting convened in accordance with the Articles or the law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by (i) the sole Manager (ii) by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed or (iii) by a Manager of class A and a Manager of class B if there are classes of Managers.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 26. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 28. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the Shareholder(s) or as the case may be by the General Meeting which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 29. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- by Aermo Limited, prenamed, five hundred shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole Shareholder

Then the sole Shareholder, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- SYCAMORE MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.718, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, and;

- TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500;.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERMO Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous le droit chypriote, ayant son siège social à Avlonos 1, Maria House, Sieme étage, PC 1075, Nicosie, Chypre immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés chypriote sous le numéro HE 258028,

ici représentée par Geoffroy t'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, la «Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique. La Société peut à tout moment comporter un associé unique ou plusieurs associés («Associé(s)»), mais dans la limite de quarante (40) associés, notamment par suite de transfert de parts sociales ou d'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. L'objet de la société est encore l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, noms de domaine et sites Internet (ci-après le «portefeuille»). La Société peut, en outre, détenir, développer, gérer ou recevoir et octroyer des licences sur ce portefeuille.

2.4 La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.5. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.6. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.7. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Aerium Origins II S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des Associés ou en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés dans le cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés («Assemblée Générale»)

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Dans l'hypothèse où le gérant ou dans le cas où il y a plusieurs gérants(le «Gérant(s)»), le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions des Associé(s) ou aux délibérations des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, des Associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqué(s) librement à tout moment par l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant unique et dans le cas d'un Conseil de Gérance (i) par la signature conjointe de deux Gérants, (ii) ou si l'(les) Associés ou le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil de Gérance en gérants de classe A et gérants de classe B, par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B, ou (iii) par la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs Gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en l'absence d'un président, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance et dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale des a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion et dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, les décisions sont prises à la majorité et au moins par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants, ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les Gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs des Associés. Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et la loi. Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus aux Associés ou le cas échéant, à l'Assemblée Générale.

Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'Assemblée Générale annuelle des Associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, aura lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit tel qu'il serait mentionné dans la convocation à la réunion, le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs Associés, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de huit (8) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les Assemblées Générales, y compris, le cas échéant, l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblées Générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou la loi, sur convocation du Gérant ou du Conseil de Gérance, ou à défaut, des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'Assemblée Générale. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute Assemblée Générale.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

Art. 22. Procédure. Toute Assemblée Générale est présidée par le président ou par une personne désignée par le Gérant ou le Conseil de Gérance, ou, faute d'une telle désignation par le Gérant ou le Conseil de Gérance, par une personne désignée par l'Assemblée Générale.

Le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute Assemblée Générale autre qu'une Assemblée Générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les Associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la loi, en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des Assemblées Générales doivent être signés par les Associés présents et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé ou dans le cas où l'(les) Associé(s), ou le cas échéant, l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B conjointement

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 25. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 26. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée Générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Aermo Limited, pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- SYCAMORE MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social s'élève à EUR 12,500 et;

- TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social s'élève à EUR 12,500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140069/543.

(140159286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société «PATMARK S.A.», ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 55896, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 555 du 29 octobre 1996, et dont les statuts ont été modifiés sous seing privé en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1332 du 13 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de Réviconsult Sàrl, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2014. Relation GRE/2014/3572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014143003/58.

(140162539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Icarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.306.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

En date du 12 septembre 2014, l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Piero GETTO et de Monsieur Peter PERLICH en tant qu'administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de révoquer le mandat de Madame Sonia Maria AMADO RELVAS MELADAS, en tant qu'administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Fernando SIMOES HELENO en tant qu'administrateur de la société et ce avec effet immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

En cette même date, l'assemblée générale a décidé de nommer les administrateurs suivants:

- Monsieur Thomas KRAUSS, né le 5 novembre 1958 à Mannheim, Allemagne, demeurant au Speckerbrücke 2, 0-55583 Bad Kreuznach, Allemagne et ce avec effet immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

- Monsieur Alberto GETTO, né le 7 septembre 1973 à Ivrea, Italie, demeurant au Via Torino 288, 1-10015 San Bernardo d'Ivrea, Italie et ce avec effet immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Finalement, en cette même date, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014143473/25.

(140163463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145798/10.

(140165755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Team Protec, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg.

R.C.S. Luxembourg B 93.451.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145821/11.

(140165698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Car Rent Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 170.898.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement n° 345/2014 rendu en date du 25 juin 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée CAR RENT LUX Sàrl, avec siège à L-8832 Rombach-Martelange, 10, route de Bigonville, inscrite au RCS sous le numéro B 170.898.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge des tutelles Gilles PETRY de Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

30, route de Gilsdorf

L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2014146496/19.

(140165552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.
